SYNTHESE DU RAPPORT FINAL
Programme soutenu par FRANCE BOIS FORET
Convention 25PR2143

Amplification de la prescription BOIS DE FRANCE dans la construction et sur les marchés grand public

Bénéficiaire du projet : l'Association BOIS DE FRANCE
Prestataires : Billiotte, GSP, SPC Editions…
Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 300 000 €

1. Objectifs et Contexte

Le label BOIS DE FRANCE est né de la volonté de mettre en valeur les bois français et de structurer une filière complète pour le promouvoir, le rendre visible et permettre à tous les acteurs de mieux se connaître. Il a été créé par les professionnels du bois, pour les professionnels. Dans le contexte actuel du marché du bois, se regrouper, se structurer et développer des outils de communication communs à tous les acteurs du bois français est une évidence et la garantie d'une future force.
Le label BOIS DE FRANCE rassemble ainsi un réseau de professionnels convaincus que la transformation du bois de nos forêts doit alimenter durablement les chantiers de notre pays et permettre :

- De disposer de garanties sur l'origine du bois et sa transformation,
- De mieux connaître tous les acteurs et les produits disponibles de la filière du bois de France.

Pour cette sixième année de fonctionnement, il a été décidé de franchir une nouvelle étape dans l'affirmation du label en tant que véritable certification, avec l'engagement de la démarche d'accréditation auprès du COFRAC, tout en poursuivant le renforcement de la prescription du bois français auprès des marchés de la construction et de l'immobilier. L'objectif de BOIS DE FRANCE étant de provoquer un changement systémique dans l'utilisation prioritaire d'un bois français par les différents utilisateurs français, il est nécessaire de leur faire connaître cette distinction et de garantir l'effectivité de l'origine du bois utilisé.

2. Principaux résultats obtenus

Le travail le plus important de 2025 a été la finalisation du référentiel de certification en vue de l'accréditation par le COFRAC, prérequis indispensable pour asseoir encore la crédibilité de BOIS DE FRANCE auprès des donneurs d'ordre publics, mais aussi pour concrétiser les échanges engagés avec le milieu de la Grande distribution. Le référentiel a ainsi évolué au printemps 2025 sur plusieurs points structurants : un nouveau seuil de 50 % pour l'usage du logo dans la communication générique des entreprises, l'élargissement de la labellisation de projets avec trois niveaux (Bronze, Argent, Or) selon le taux de BOIS DE FRANCE mis en œuvre, la création d'une certification au lot de construction et l'ajout d'un modèle de contrat de sous-traitance.
Une autre action d'importance a été le développement de la prescription dans le secteur de l'immobilier. BOIS DE FRANCE a multiplié les échanges avec les promoteurs privés, bailleurs sociaux, sociétés d'aménagement et opérateurs publics, afin de présenter la certification dès les phases amont des projets. Cette dynamique s'est traduite par la poursuite du partenariat avec CDC Habitat, la mise en place en cours d'un partenariat avec EPA Marne / EPA France... En parallèle, BOIS DE FRANCE a structuré sa prospection auprès de l'ensemble des métiers de la filière bois (scieurs, lamellistes,

négociants, acteurs du bois-énergie, menuisiers, charpentiers), renforcée par l'arrivée à l'automne 2025 d'un référent développement basé en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces actions ont permis à 43 nouvelles entreprises de s'engager dans la démarche en 2025.
L'association a par ailleurs amplifié sa communication, avec la création de deux nouvelles plaquettes et une présence sur six salons professionnels. La page LinkedIn de l'association comptait près de 9 000 abonnés fin 2025, aux côtés d'une diffusion régulière de la newsletter mensuelle et d'une présence dans la presse professionnelle (Le Moniteur, WoodSurfer, Maires de France, Batiactu).
Au 31 décembre 2025, BOIS DE FRANCE comptait 283 entreprises certifiées, 13 projets labellisés et 5 partenaires engagés.

3. Valorisation envisagée

Le label BOIS DE FRANCE est une action qui s'inscrit dans la durée pour permettre une relocalisation de la production des produits bois consommés en France.
Les premières valorisations de cette action de développement pour la filière bois française ont été ressenties dès 2022 et se sont amplifiés depuis. En effet, la demande en produits BOIS DE FRANCE dans la construction augmente, le label reçoit de plus en plus de demandes de la part de ce secteur.
La diffusion du Guide des Marchés Publics a permis de démontrer la faisabilité d'une commande publique en BOIS DE FRANCE et de premiers marchés l'utilisent.
Le label BOIS DE FRANCE se développe aussi sur le marché du bois énergie pour les particuliers. Il permet de valoriser le bois français et nos industries sur ce secteur où l'import de produits étrangers sont de plus en plus présents.

4. Indicateurs de résultats

Nombre de certificats BOIS DE FRANCE : Au 31 décembre 2025, l'association comptait plus de 301 certificats actifs répartis entre 283 entreprises labellisées, 13 projets labellisés et 5 partenaires engagés.
Pour la prescription, nombre de contacts indirects : Plus de 100 000 visiteurs aux 6 salons, Plus de 200 000 impressions des posts LinkedIn (plus de 70 000 clics et réactions, soit un taux d'engagement moyen de 34% !), plus de 20 000 destinataires cumulés de newsletter et mailing. (Pas de contacts directs sur des évènements organisés par BOIS DE FRANCE, car nous n'organisons pas, nous participons à des évènements FIBOIS. Nous n'avons pas les stats de ces évènements et les contacts sensibilisés lors de ces avènements sont déjà dans les stats FIBOIS).

5. Enjeux de développement durable soutenus par le programme

Par son activité de promotion d'un matériau bois issu de la forêt française et transformé en France, c'est-à-dire de produits bois à l'empreinte carbone optimisée (par rapport à des produits en bois issu de ressources ou de transformations plus lointaines), BOIS DE FRANCE participe au développement des usages d'un matériau décarboné issu d'une ressource renouvelable et incite ainsi la société à plus de sobriété dans sa consommation de produits de construction, d'aménagement, d'énergie, etc.

De plus, le label BOIS DE FRANCE concourt à rapprocher les citoyens français des forêts du pays, des industries françaises de la transformation et mise en œuvre du bois, et de l'ensemble de leurs salariés. Il crée un esprit de solidarité entre les utilisateurs du matériau bois et toutes les personnes qui ont œuvré à la gestion des forêts françaises, à la récolte du bois, à sa transformation et à sa mise en œuvre.